

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Centre de maintenance de La Jallère pour les rames du tramway de la ligne C -
Raccordement au réseau public de distribution électrique
- Convention de contribution financière mutualisée -
Approbation - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la 3ème phase du tramway, La Cub a engagé la construction d'un nouveau centre de maintenance pour les rames de la ligne C, sur le site de La Jallère au sein du quartier Bordeaux-Lac et à proximité du nouveau stade.

Son exploitation nécessite également de procéder à un raccordement au réseau de distribution électrique pour une puissance de 3.5 MW. Ce raccordement est composé d'une part d'un branchement de l'équipement à l'intérieur du terrain d'assiette de l'opération et, d'autre part, d'une extension du réseau de distribution sur le domaine public.

Il s'avère que le projet du nouveau stade nécessite également un raccordement au réseau de distribution électrique pour une puissance comparable. Le dimensionnement actuel du réseau fait que le premier des deux projets qui sera raccordé nécessitera une augmentation de puissance du poste source de « Bacalan » de 20 MVA à 36 MVA. La desserte du second projet nécessitera quant à elle la pose d'un nouveau câble de distribution de moyenne tension depuis ce poste source jusqu'au projet compte-tenu des puissances demandées. La capacité du poste source de « Bacalan », augmentée dès le raccordement du premier projet, sera suffisante pour desservir le second projet.

Il est apparu opportun d'anticiper la réalisation des installations de desserte électrique nécessaires à ces deux projets et d'en mutualiser les coûts. L'opération du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à Flots est aussi desservie en partie depuis le poste source électrique de « Bacalan », et contribue également à financer la nécessaire augmentation de puissance de ce poste.

Les coûts correspondants sont répartis sur chacun des projets au prorata de la puissance nécessaire.

ErDF, concessionnaire du réseau de distribution, a établi une proposition de raccordement pour chacun de ces projets, adressée à la Ville, propriétaire du réseau de distribution et autorité concédante. La Ville a répercuté à La Cub, en tant que constructeur et bénéficiaire du permis de construire du centre de maintenance, la quote part correspondant au raccordement au réseau électrique de distribution, sous la forme d'une participation aux équipements publics exceptionnels au titre de l'article L.332-8 du code de l'urbanisme.

Le projet de raccordement électrique sur le domaine public consiste en :

- d'une part l'adaptation du poste source de « Bacalan » en augmentant sa puissance de 20 à 36 MVA pour laquelle la quote part correspondante imputable au centre de maintenance du tramway est établie à 57 904,88 € HT.
- et d'autre part des extensions et adaptations capacitives des réseaux de desserte (moyenne tension HTA) à partir de ce poste. La quote part correspondante imputable au centre de maintenance du tramway est établie à 150 386,03 € HT,

La contribution totale imputable au centre de maintenance du tramway est donc de 208 290,91 € HT, soit 249 949,09 € TTC au taux de TVA en vigueur (20%).

Il est proposé le projet de convention annexé pour définir la consistance du raccordement électrique lié à la réalisation du centre de maintenance des rames du tramway ainsi que la contribution financière correspondante de La Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de raccordement au réseau électrique du 6 août 2013 transmise par la Ville de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre l'exploitation du centre de maintenance des rames du tramway de la Jallère à Bordeaux, un raccordement au réseau public de distribution électrique est nécessaire, et que le dossier de contribution financière présenté par la Ville de Bordeaux, propriétaire du réseau, contribue aux intérêts convergents de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Ville,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le projet de convention annexé et ses annexes relatifs au raccordement du centre de maintenance des rames du tramway de la Jallère au réseau public de distribution électrique pour un montant de 208 290,91 € HT soit 249 949,09 € TTC au taux de TVA en vigueur (20 %),

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Bordeaux,

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'imputer les dépenses relatives à l'exécution de cette convention au Budget Annexe Transport opération 31 P 121 O 008 – chapitre 67 – article 6718 Extension ABC Programme 31P121.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 FÉVRIER 2014**

PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET